

Compte rendu conseil de crèche

du 12 février 2015

1. Introduction/Présentation du conseil de crèche :

- Anne-Christine LANG (députée du 13^e, déléguée à la petite enfance dans le 13e) ;
- Patricia BOUCHE (responsable des travaux et des personnels) ;
- Dr Martine CHOCHON (Médecin responsable de la PMI et de la santé des enfants de 0 à 3 ans) ;
- Valérie MESNIL (Coordinatrice des crèches du secteur centre – en charge des questions pédagogiques notamment) ;
- Magali BARON-BOISSE, chargée de mission de petite enfance
- Jonathan COUPPE (Directeur général adjoint des services)
-

2. Présentation générale

- Ouverture de la séance par Madame LANG, qui explique que c'est la 2^{ème} année d'existence des Conseils de Parents. Il y a 3 conseils de parents dans le 13^{ème} : secteurs centre, est et ouest. Les conseils de parents sont un échange entre les membres élus et les membres de droit pour favoriser l'émergence d'actions possibles, ce n'est ni une réunion de gestion des crèches, ni une réunion pédagogique.
- L'ordre du jour des conseils de parents est décidé collégialement par les présidents des parents élus, Mme la députée élue à la petite enfance et la coordinatrice des crèches.
- Le conseil des parents élus a notamment pour but :
 - propositions et mise en place d'initiatives par les parents
 - recueillir les questions et idées des parents notamment par le biais de boîte à idées

3. Règlement de fonctionnement et validation :

- Le conseil de crèche est une instance obligatoire, créée en 1983 (circulaire n°8322 du 30/06/1973) et inscrite au décret du 07/06/2010 réglementant les structures d'accueil du jeune enfant.
- La création du conseil de crèche/conseil de parents donne suite à la délibération du conseil municipal du 11 juillet 2012
- Il est rappelé que les conseils de parents sont un espace de dialogue, de communication et d'information entre les parents usagers et la collectivité et qu'en aucun cas les parents n'ont à intervenir dans le fonctionnement et la gestion de la structure.

Lors des réunions, les échanges pourront porter sur les orientations, pédagogiques et éducatives, les activités, les projets, les aménagements, la politique municipale en faveur du jeune enfant, les questions de personnel etc.

- L'ordre du jour proposé pour la prochaine session du 12/2, particulièrement dense, est le suivant :
 - Composition du conseil de parent pour 2014-2015

- Transmission des dossiers en cours de la présidence précédente
- Bilan de fonctionnement 2014 : accueil/ effectifs/ chiffres
- Moyens de communication et d'information mis en place
 - o tableaux d'affichage en crèche
 - o boîte à idées à disposition
 - o (dont ces groupes ; j'en profite pour vous conseiller de mettre en place les mêmes groupes mails pour vos crèches avec les parents intégrés dans la liste de diffusion afin que tout le monde puisse participer et communiquer)
- Implication des parents
 - o conférences prévues (information des parents sur différents sujets comme l'alimentation commune crèche/maison ou les compétences et pédagogies basiques des personnels de crèche, interventions de professionnels comme psychologues, diététicien, etc.)
 - o création d'événements et de réunions d'échange (fêtes de Noël, Pâques, jardin bio, sorties, etc.)
- Fonctionnement actuel et perspectives pour 2015 :
 - o Grèves et impacts pour les parents
 - les raisons des grèves ne sont pas communiquées de façon systématique, pourquoi ?
 - les ratios sont ils respectés ?
 - procédures (remplacement ou garantie de la continuité de service)
 - o Sécurité et hygiène des crèches
 - procédures écrites & consultables
 - audit du respect des procédures et fréquence
 - o Organisation et adaptation des unités d'accueil en fonction de l'évolution des besoins des enfants
 - o Projets : soirée thématique pour les parents, réunions de parents par unité d'accueil pour informer des « passages » d'une unité à l'autre en septembre.
 - o Echanges « inter crèches ».
 - o Accueil de stagiaires
 - o Questions diverses

4. Implication des parents et communication autour du conseil de crèche :

Avec la mise en place du Conseil de crèche, l'équipe de la mairie du 13^{ème} souhaite que les parents soient force de proposition notamment quant aux souhaits de thèmes des conférences, quant à l'accompagnement des équipes dans l'élaboration d'événements, quant à leur implication dans des problématiques communes de gestion des enfants comme l'alimentation, etc.

Il pourrait notamment être demandé aux parents leurs motivations, leur intérêt pour des réunions thématiques ou sur les modalités d'organisation (en soirée, le samedi matin...).

Pour faire connaître le conseil de parents aux autres familles, il est proposé de les informer pour redirection de ces informations à tous les parents:

- Lors des rencontres annuelles, de réunions thématiques, des inscriptions ...

- Par la diffusion des informations via les groupes internet

Il est noté également que la diffusion pourra se faire par l'intermédiaire des professionnelles élues ou via la boîte à idées installées dans le hall. Pour se faire, des enveloppes spécifiques ainsi que des formulaires à idées pourront être prochainement mis à disposition des parents pour faire part de leurs interrogations, demandes.....

Les parents élus pourront également mettre en place d'autres moyens à leur convenance et utiliser les panneaux d'affichages présents au sein de la structure.

Concernant la diffusion des comptes rendus, il est décidé qu'il sera transmis à une directrice de crèche référente ainsi qu'à la coordinatrice de crèches du secteur et à la chargée de mission et l'élue petite enfance, pour corrections ou rajouts éventuels avant que celui-ci soit diffusé (crèche Gustave Geffroy pour le 1^{er} trimestre). Un exemplaire sera affiché dans chaque établissement et envoyé par mail aux parents élus par le Président, à charge pour les parents élus de le relayer auprès des autres familles.

5. Bilan 2014 / mouvement de personnel/projets à venir :

- Bilan de fonctionnement 2014 : accueil/ effectifs/ chiffres

Anne-Christine Lang propose de fournir une fiche avec ces éléments pour consacrer plus de temps aux autres sujets qui relèvent plus du mandat du conseil des parents => toujours pas transmise à ce jour.

A noter qu'en 2009 a été réalisée une mission d'information et d'évaluation de la ville de Paris sur l'accueil des jeunes enfants de moins de 3 ans dont AC Lang était rapporteure.

Le rapport est disponible en ligne ici : http://www.paris.fr/politiques/conseil-de-paris-debats-deliberations/mie/accueil-des-jeunes-enfants-de-moins-de-3-ans/rub_10153_stand_120957_port_25515

- Fonctionnement actuel et perspectives pour 2015 :
 - Moyens de communication et d'information mis en place
 - tableaux d'affichage. Il y a théoriquement un tableau d'affichage dédié au conseil des parents dans chaque établissement. Si ce tableau n'est pas assez grand, il convient de voir avec la directrice qui verra si nécessaire avec la Mairie.
 - Boîte à idées à disposition cela peut se faire à l'initiative des conseils de parents.
 - Echanges « inter crèches ». des échanges inter-crèche ont lieu dans le cadre de club (par exemple club cuisine ou club marionnettes ou club kamishibaï. Les directrices communiquent également entre elles notamment à travers diverses réunions.
 - Conférences prévues :
 - « Après-midi des tout-petits » prévue le 6 juin, avec la présence de Marcel Rufo pour une conférence sur la fratrie.
 - création d'événements et de réunions d'échange (fêtes de Noël, Pâques, jardin bio, sorties, etc.)
 - Partenariat avec équipements municipaux de proximité :

- Certaines crèches organisent des sorties dans les bibliothèques.
- Cependant les sorties sont assez compliquées à organiser car il faut un encadrement de 1 professionnel pour 2 enfants. Cela n'est donc possible qu'en petit groupe et à proximité de la crèche.
- En termes d'organisation, il est plus simple de faire venir des animations dans les crèches.
- Les directrices de crèches disposent d'un budget annuel pour leur établissement, qui peut par exemple être utilisé pour organiser des spectacles, ou des événements (galette, fête de fin d'année)
- Coopérative :
 - Peut-on imaginer une coopérative sur le modèle des coopératives scolaires ? Le statut et la gestion seraient à définir.
 - **Suivi = Il n'est pas possible d'imaginer une coopérative sur le modèle des coopératives scolaires. La DFPE recommande la création d'une association loi de 1901**
 - Les fonds seraient issus de cotisations volontaires et libres des parents, et permettraient, par exemple, de financer des événements de convivialité ou des activités d'éveil par des intervenants extérieurs.
- ParisMômes : Les bibliothèques municipales mettent à disposition les numéros du supplément bimensuel "ParisMômes" du journal Libération. Est-il possible d'entreprendre les démarches pour obtenir une même mise à disposition dans les crèches ?
Suivi = La Mairie a obtenu que Parismômes livre 1500 numéros de chaque journal dans ses locaux, ils sont ensuite envoyés dans les établissements
- Possibilité d'organiser braderie de puériculture avec un double intérêt celui de susciter les échanges et les rencontres entre familles et leur permettre de vider leurs armoires et leurs caves.
Suivi = Cela a été fait en juin par les parents de la crèche Clisson avec l'aide du conseil de quartier et de la mairie
- Projets de développement durable (compostage collectif, économies d'énergie, etc.)
- Possibilité de mettre en place des abonnements collectifs aux magazines jeunesse et enfants. Cela doit être vu avec la/le responsable de l'établissement
- Sécurité et hygiène des crèches
 - procédures écrites & consultables
 - audit du respect des procédures et fréquence
 - risques environnementaux (antennes téléphonie, incinérateur d'Ivry, forte pollution, centrales nucléaires proches) => le sujet est abordé par plusieurs parties prenantes et donne lieu à un débat / les gestions de l'incinérateur, des risques nucléaires.
 - les menus des enfants, est-ce possible de les mettre en ligne sur le site de la mairie (en format imprimable) ou de les éditer sur le modèle des écoles ? => la société Sodexo est le prestataire

en charge des fournitures livrées quotidiennement et des menus soumis à acceptation par les équipes de la petite enfance de Paris ; une grosse part de produits bio est fournie. **A partir du 31 août, les menus seront affichés sur le site de la mairie du 13^e rubrique petite enfance.**

- la liste des crèches pour lesquelles des travaux sont prévus en 2015, ou susceptibles de l'être.
- Il est constaté un manque d'hygiène sur les trottoirs aux abords de certains établissements (déjections canines, pas de poubelles municipales au plus près, pas de cendriers, etc.), y'a-t-il des installations prévues et la possibilité de faire des rondes de la police municipale pour les administrés inciviques => la mairie s'engage à faire passer des agents municipaux plus souvent / mesure effective
- fonctionnement administratif
 - comment se passe la mise en œuvre des facturations sous facil'familles (qui est en cours de déploiement, mais dont des parents se plaignaient l'année dernière pour cause de nombreuses erreurs dans les tarifications ou dans les échéances de paiement) ? => les problématiques de transition de facturation à Facil'Familles devraient être résolues à la date de ce conseil / pour problèmes particuliers, une cellule d'accueil dédiée physiquement est ouverte sur le site de Facil'Familles